

PROVISOIRE

E/1997/SR.24
22 septembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 1997

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 24ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 11 juillet 1997, à 15 heures.

Président : M. HENZE (Allemagne)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET
AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- b) EAU DOUCE, Y COMPRIS APPROVISIONNEMENT EN EAU SALUBRE ET NON POLLUEE
ET ASSAINISSEMENT (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.97-62889 (F)

En l'absence de M. Galuska (République tchèque), M. Henze (Allemagne),
vice-président, assume la présidence .

La séance est ouverte à 15 h 5 .

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET
AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- b) EAU DOUCE, Y COMPRIS APPROVISIONNEMENT EN EAU SALUBRE ET NON POLLUEE ET
ASSAINISSEMENT (point 4 b) de l'ordre du jour) (suite) (E/1997/70)

M. ITO (Japon) dit que la question de l'eau douce doit être abordée selon une approche globale et en profondeur, qui appelle une coopération et une coordination étroites entre les gouvernements et les organisations internationales et régionales concernées. La délégation japonaise se félicite du rapport du Secrétaire général (E/1997/70) et salue les efforts faits par le système des Nations Unies pour coordonner plus étroitement ses activités et, en particulier, la création du Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination (CAC). Il espère que le renforcement de la coordination se poursuivra et évoque à ce propos les activités de la Banque mondiale, qui réalise d'importants travaux sur le terrain.

Le Gouvernement japonais attache une grande importance à la question de l'eau et il a apporté une aide économique à des pays du monde entier pour la mise en place de réseaux de distribution et d'assainissement. Dans le cadre du suivi de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, de 1993, il a apporté une aide sous forme de don d'un montant de 35,4 milliards de yen pour des projets d'exploitation des nappes phréatiques et d'approvisionnement en eau en Afrique, de l'exercice 1993 à la fin de l'année 1996.

S'exprimant devant l'Assemblée générale lors de sa récente session extraordinaire, le Premier Ministre japonais Hashimoto a déclaré que la question de l'eau constituait un des axes principaux du plan d'action prévu dans le cadre de ses Initiatives pour un développement durable vers le XXI^e siècle. Au niveau international, le Centre international des technologies de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a réalisé un certain nombre d'études et d'ateliers pour promouvoir le transfert de technologies écologiquement rationnelles au service du développement durable des grandes villes et des lacs et réservoirs d'eau douce.

La délégation japonaise entend participer activement aux discussions de la Commission du développement durable, dont le thème pour 1998 sera : "Approches stratégiques de la gestion de l'eau douce", et poursuivra ses efforts pour fournir de l'eau propre et salubre à tous les peuples de la planète par le biais de la coopération économique.

M. VAHER (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)) dit qu'une crise de l'eau douce a été annoncée il y a 20 ans, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, mais que la prise de conscience massive de l'imminence du risque de pénurie est très récente. A sa dix-neuvième session extraordinaire, l'Assemblée générale a défini l'eau douce comme une des toutes premières priorités du travail de la Commission du développement durable. Il convient de saluer le rapport sur l'inventaire exhaustif des ressources mondiales en eau douce (E/CN.17/1997/9), qui fournit une assise solide et fiable sur laquelle peut s'appuyer le consensus international.

Comme le souligne le rapport, les ressources en eau douce sont très inégalement réparties sur le globe et nombreuses sont les régions confrontées à de graves pénuries. Pourtant, la question de l'eau douce est très souvent davantage une question de gestion des ressources. Tandis que certaines régions, dotées de ressources en eau douce relativement abondantes, ont connu de graves pénuries, d'autres régions, moins bien fournies, n'ont pas connu de difficultés particulières. Il faut donc axer l'assistance internationale sur le développement des capacités nationales et locales de gestion des ressources en eau.

Les manifestations du problème au niveau des communautés ne doivent pas non plus être sous-estimées. Les pauvres des villes et des campagnes sont les premières victimes des pénuries, des difficultés d'accès ou de la contamination. Les programmes de distribution d'eau et d'assainissement mis en oeuvre par l'UNICEF resteront par conséquent orientés avant tout vers les communautés, mais en s'attachant de plus en plus à développer leurs capacités de gestion des ressources en eau douce.

L'Afrique est le continent le plus durement touché par la crise de l'eau. Les pénuries vont incontestablement accélérer la désertification, qui constitue déjà un problème sérieux dans les pays subsahariens. L'Afrique est de loin le plus faible consommateur d'eau et si les choses en restent là d'ici

à l'an 2000, 60 % des habitants de la planète privés d'eau potable vivront en Afrique. Les initiatives en la matière doivent par conséquent faire de l'Afrique la priorité absolue en ce qui concerne l'aide financière et technique.

Dérogeant à la tradition qui voulait qu'il oriente ses efforts sur l'approvisionnement en eau potable pour la survie, la protection et l'épanouissement des enfants, l'UNICEF, dans le contexte d'Action 21 et de la protection environnementale primaire, met de plus en plus l'accent sur une gestion communautaire des ressources hydrographiques et veille à ce que l'approvisionnement en eau s'accompagne de mesures d'assainissement et d'hygiène. Comme le souligne le rapport d'inventaire, la question de l'accès à l'eau ne doit pas être traitée séparément de celle de la qualité de l'eau. Les maladies transmises par l'eau sont à l'origine de quelque 25 millions de décès par an. La lutte contre la pollution de l'eau, la conservation de l'eau, la distribution d'eau potable et l'éducation à l'hygiène doivent être considérées de façon intégrée dans la planification de l'aide au développement.

Dans ce contexte, les partenariats ont acquis une importance croissante. Au mois de mai 1997, lors de la réunion du Comité mixte des Directives sanitaires, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF ont adopté une stratégie commune d'approvisionnement en eau et d'assainissement, dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant, du Sommet mondial pour les enfants et de la politique de la santé pour tous d'ici à l'an 2000. L'UNICEF et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement organiseront conjointement la Journée mondiale de l'eau, en mars 1998, dont le thème sera : "Les eaux souterraines, ressources invisibles".

M. Vaher ajoute qu'il a été heureux, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, d'entendre de nombreux dirigeants nationaux parler de l'eau comme d'une question essentielle et d'un défi que le système des Nations Unies doit relever. Plusieurs mécanismes ont déjà été créés, en particulier l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, le Sous-Comité des ressources en eau du CAC, le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement et le Partenariat mondial pour l'eau. Ces mécanismes doivent travailler ensemble pour produire des résultats concrets à court terme.

Tous les programmes d'action doivent porter sur des objectifs réalistes, concrets, clairement définis, mesurables et atteignables, qui prennent en compte les disparités et les capacités régionales, ainsi que les différences entre les villes et les campagnes. Ils doivent également accorder la priorité à l'eau potable, à l'assainissement et à l'éducation en matière d'hygiène. Par ailleurs, l'UNICEF préconise une approche ne pénalisant pas excessivement les plus pauvres, qui paient déjà un prix beaucoup plus élevé que les autres pour obtenir de l'eau.

M. DINDUNS (Lettonie), après avoir exprimé l'appui de sa délégation aux propos du porte-parole de l'Union européenne, dit que les questions relatives à l'eau douce figurent à l'ordre du jour des organes des Nations Unies depuis 25 ans. Bien que le Plan d'action de Mar del Plata et le chapitre 18 du programme Action 21 constituent le cadre général des activités des Nations Unies, l'Assemblée générale a estimé, lors de sa récente session extraordinaire, que les approches stratégiques régionales et mondiales de la question pouvaient encore être considérablement améliorées.

En Lettonie, la situation est comparable à celle des autres pays en transition et ne répond pas aux exigences fixées dans le rapport d'inventaire. La plupart des problèmes de la Lettonie résultent de l'ancienne méthode de gestion de l'eau, qui faisait abstraction du caractère limité des ressources et des problèmes de pollution des réservoirs d'eau douce. Les principales difficultés sont dues à l'eutrophisation liée à l'utilisation intensive d'engrais dans l'agriculture, à une pollution industrielle non maîtrisée et à une utilisation à mauvais escient d'eau potable dans des domaines où une eau de qualité inférieure suffirait.

Le Gouvernement letton est particulièrement préoccupé par le risque de contamination laissé par les forces armées de l'ex-Union soviétique et, notamment, par la menace que représentent les armes chimiques rejetées après la seconde guerre mondiale dans la mer Baltique, tout près du littoral. Le Conseil de la mer Baltique a élargi son champ d'activités au bassin d'eau douce de la mer Baltique.

L'utilisation durable des ressources en eau, à savoir un approvisionnement en eau potable de bonne qualité, un recyclage et un traitement adapté des eaux résiduaires, est essentielle à une exploitation rationnelle des ressources en eau douce de la planète. En dépit de ses difficultés financières, le Gouvernement letton met en place de nouvelles installations locales de traitement des eaux résiduaires et des systèmes

performants d'élimination des eaux usées domestiques et industrielles dotés de dispositifs de traitement secondaire.

Après avoir approuvé la déclaration du porte-parole du Groupe des 77, M. CABACTULAN (Philippines) dit que plusieurs grandes conférences des Nations Unies ont déjà fait une large part à l'eau douce et ont permis de mettre en évidence un consensus en faveur d'une gestion globale des ressources. Le rôle du Conseil est d'assurer la synergie et la cohésion des activités de l'ONU sur le terrain. A cet égard, la délégation philippine souhaite faire la proposition suivante : au niveau international, le Sous-Comité des ressources en eau du CAC doit mettre l'accent sur son rôle d'élaboration de stratégies et de programmes communs, éviter les chevauchements d'activités et faire en sorte que les forces et les capacités des divers organes du système soient largement mobilisées; les organisations concernées du système et plus particulièrement les commissions régionales, doivent être encouragées à coopérer pleinement avec le Sous-Comité; un réseau mondial d'information utilisant les dernières avancées technologiques doit être créé dès que possible; enfin, la coopération avec des initiatives mondiales externes aux Nations Unies, telles que le Partenariat mondial pour l'eau, doit être encouragée.

Au niveau national, les plans de développement et les priorités des pays en développement doivent comporter un cadre d'harmonisation des activités relatives à l'eau douce menées par l'ONU sur le terrain; le système de coordination local doit être pleinement utilisé; chaque fois que cela est possible, des instruments tels que l'évaluation commune, les notes de stratégies de pays, les comités sur le terrain et les groupes thématiques doivent être utilisés pour renforcer l'efficacité de la coopération technique apportée par l'ONU dans les domaines liés à l'eau douce; enfin, l'aide aux pays en développement doit viser au développement des capacités et au transfert de technologie.

Après avoir approuvé la déclaration du porte-parole du Groupe des 77, Mme TOLLE (Kenya) dit que la disponibilité durable d'eau douce et l'approvisionnement continuent de poser de sérieux problèmes, en grande partie du fait d'une mauvaise gestion des ressources, d'une utilisation prodigue et irrationnelle de l'eau, de l'absence de réglementation sur l'évacuation des effluents et de la faiblesse des structures institutionnelles. Plus de 3 milliards de personnes vivant dans les pays en développement, et de plus en plus dans les villes, n'ont pas accès à un assainissement suffisant

et la situation concernant la demande d'eau potable est dramatique. Le Conseil et ses organes subsidiaires doivent donc d'urgence prendre l'initiative de formuler des politiques et des directives dans le domaine de l'eau, en accordant la première priorité aux mesures prévues au chapitre 18 d'Action 21.

Au niveau national, l'organisme principal kényen chargé de la gestion des ressources en eau est le Ministère de la mise en valeur des terres et de l'eau et du développement régional, dont elle présente les activités. Le Gouvernement a classé certaines zones de captage d'eau "zones de conservation". Il travaille activement à l'élaboration de directives concernant l'élimination des effluents, il a établi des procédures d'évaluation de l'impact sur l'environnement pour la gestion des ressources en eau et élabore actuellement une politique de gestion des zones humides.

Au niveau sous-régional, le Gouvernement japonais a financé un projet exécuté par la FAO en Afrique orientale concernant la planification et la gestion durable de l'eau et des ressources environnementales connexes dans le bassin du lac Victoria; la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial (FME) ont participé au financement du Programme de gestion de l'environnement du lac Victoria, projet régional multisectoriel dont la mise en oeuvre doit être assurée par le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie.

Au niveau mondial, la mise en oeuvre du chapitre 18 requiert de la communauté internationale qu'elle s'engage concrètement à fournir des moyens financiers supplémentaires destinés à faciliter les efforts des pays en développement dans un certain nombre de domaines, que l'oratrice énumère. Il faut recourir à des approches concertées qui ne pourront aboutir que grâce à un effort coordonné et à une coopération tant au niveau national que sur le plan international. Le système des Nations Unies doit rester capable d'aider les pays à élaborer des stratégies de gestion de l'eau qui répondent aux besoins humains les plus élémentaires tout en préservant les écosystèmes. Ces différentes questions pourraient être reprises par la Commission du développement durable à sa prochaine session.

Parlant de la dégradation de la qualité et de la sécurité du système de distribution d'eau de son pays, M. PETROV (Fédération de Russie) dit que le problème de l'eau douce n'est pas le même dans les pays qui ne connaissent pas de grandes pénuries d'eau. Il est nécessaire d'adopter une approche coordonnée de la mise en valeur et de la gestion de l'eau au sein du système des Nations Unies, dont l'urgence a été soulignée par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire. La délégation russe

est donc prête, dans le cadre de la Commission du développement durable, à participer à l'élaboration d'une stratégie de mise en valeur durable des ressources en eau dans le but d'assurer à tous des services d'assainissement et une eau salubre; elle approuve par ailleurs la recommandation de l'Assemblée générale préconisant la création d'un réseau mondial sur la mise en valeur des ressources en eau et les questions qui s'y rapportent.

Le Sous-Comité des ressources en eau du CAC doit travailler avec les autres organes concernés pour rendre le dialogue constructif et mobiliser des moyens financiers supplémentaires. Tout en concentrant son attention sur les activités au niveau national, il doit s'efforcer de coordonner les activités du système des Nations Unies se rapportant à l'eau et de renforcer la coopération régionale. L'utilisation et la gestion de l'eau ne peuvent être dissociées de questions telles que l'aménagement des sols, la désertification, la biodiversité et le changement climatique et il est donc nécessaire de maintenir des liens étroits avec les institutions qui s'occupent de l'environnement.

Mme AQUILINA (Observatrice pour Malte), s'étant félicitée du rapport du Secrétaire général (E/1997/70) et de la décision du Conseil de centrer son attention sur l'importante question de l'eau douce, dit qu'à Malte, une bonne partie de l'eau distribuée est obtenue par osmose inverse et par le dessalement de l'eau de mer, car les réserves d'eau douce sont insuffisantes pour répondre aux besoins de la population. La délégation maltaise approuve les travaux de la Commission du développement durable, au regard du chapitre 18 d'Action 21, ainsi que les efforts importants faits par d'autres organes tels que le Comité des ressources naturelles et le Sous-Comité du CAC. Etant donné l'importance que cette question revêt pour de nombreux pays, il convient en priorité de renforcer la coordination en la matière.

M. DAKA (Zambie), après avoir approuvé le rapport du Secrétaire général (E/1997/70) et le point de vue exprimé par le porte-parole du Groupe des 77, dit que l'eau douce et plus particulièrement l'approvisionnement en eau salubre des ménages et de l'industrie, de même que l'assainissement, constituent un élément fondamental de l'effort global en faveur du développement durable. En raison du manque de moyens financiers et de l'absence des compétences techniques pour traiter et distribuer de l'eau salubre, la situation des pays les moins avancés dans ce domaine est particulièrement critique. Les efforts considérables en cours dans de nombreux

pays en développement exigent l'aide financière et technique de la communauté internationale et en particulier des Nations Unies.

En Zambie, la situation doit être améliorée, surtout dans les campagnes, où la couverture de l'approvisionnement en eau salubre varie de 10 % à 30 %. La consommation d'eau par habitant est très faible et varie entre 15 et 20 litres. La fiabilité du service pose un sérieux problème, car les coûts d'entretien augmentent avec le temps. Dans les campagnes, seul 1,2 % des ménages dispose de l'eau courante, contre 26,9 % dans les villes; 1,6 % des foyers dans les campagnes dispose de toilettes à évacuation rapide, contre 42 % des ménages urbains.

Dans la plupart des pays en développement et en particulier en Zambie, ce sont les femmes qui souffrent le plus des problèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, car ce sont traditionnellement elles qui puisent et consomment l'eau. Les difficultés d'accès à de l'eau salubre contribuent à la propagation des maladies dans les familles et les femmes et les enfants doivent parcourir de longues distances en quête d'eau. Le Gouvernement zambien a adopté en 1994 une politique nationale de l'eau. Cette politique a pour objet d'accroître la couverture et d'améliorer la qualité des services et des progrès sensibles ont été réalisés avec l'aide de la Norvège, de l'Allemagne, de l'Irlande et du Japon.

Malgré les louables efforts du CAC, il est nécessaire de délimiter plus clairement les responsabilités entre les divers organes subsidiaires du Conseil pour assurer au sein du système une meilleure coordination entre la prise de décisions et les activités sur le terrain, et il est à espérer que le conseil mondial de l'eau sera prochainement créé pour faciliter cette coordination.

Mme KUNADI (Inde), après avoir approuvé la déclaration du porte-parole du Groupe des 77, dit que son Gouvernement attache une importance capitale au problème de l'eau douce. Malgré des efforts considérables, notamment au niveau national, il est très préoccupant de constater que plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et que près de trois milliards de personnes ne disposent d'aucun moyen d'assainissement digne de ce nom. Il est donc urgent d'améliorer la situation à cet égard, tâche qui incombe à la fois aux pays en développement et à l'ensemble de la communauté internationale. L'eau douce est un élément vital pour les pays en développement, qui cherchent à satisfaire les besoins de base de leur population dans des secteurs où l'eau joue un rôle essentiel,

comme l'agriculture, l'irrigation, le développement industriel et la production d'hydroélectricité.

Un partenariat international efficace doit être mis en place pour aider les pays en développement à combler le manque d'infrastructures et surmonter les contraintes techniques et financières. La coopération internationale destinée à promouvoir l'utilisation durable des ressources en eau doit demeurer flexible et se fonder sur les principes, instruments et programmes d'action existants, car des mécanismes bilatéraux, sous-régionaux et autres sont déjà en place dans de nombreuses régions. A cette fin et conformément à ce qu'a décidé l'Assemblée générale à sa dernière session extraordinaire, la communauté internationale doit s'engager à débloquent de nouveaux moyens financiers pour faire en sorte que le dialogue intergouvernemental se traduise par des actes.

M. ACEMAH (Ouganda), après avoir approuvé la déclaration du porte-parole du Groupe des 77, salué le rapport du Secrétaire général (E/1997/70) et souligné l'importance de l'utilisation, de la gestion de la conservation et de la mise en valeur des ressources en eau douce, dit que son pays a la chance de jouir d'abondantes ressources en eau douce, qui couvrent environ un cinquième de sa superficie. La communauté internationale doit accorder la priorité absolue aux graves difficultés rencontrées par de nombreuses régions en développement en ce qui concerne l'eau douce. Il faut trouver un consensus quant aux mesures à prendre dans le sens d'une utilisation durable des ressources en eau douce pour les besoins économiques et sociaux et trouver des solutions à long terme à la crise dangereusement proche de l'eau qui menace potentiellement la paix et la sécurité régionales et internationales.

Il faut adopter une approche globale, intégrée et bien coordonnée de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau, selon un ensemble prédéfini de priorités. Toutes les mesures doivent reposer sur les normes et principes du droit international universellement reconnus, sur le droit souverain de tout Etat d'exploiter ses ressources naturelles et sur le principe d'une utilisation équitable et raisonnable de ces ressources.

On peut par conséquent regretter que le rapport de la Commission du développement durable (A/S -19/14) ne fasse aucune allusion à ces principes, se contentant d'employer des expressions ambiguës telles que "utilisations traditionnelles de l'eau" (par. 29) n'ayant fait l'objet d'aucun consensus dans le contexte d'Action 21. Il apparaît donc que ce rapport présuppose

les résultats de tout dialogue futur au profit de certaines catégories d'utilisations ou d'utilisateurs. Ces notions, que le Gouvernement ougandais juge inacceptables, n'offrent pas un fondement solide sur lequel pourraient reposer les futurs travaux de la Commission du développement durable ou de toute autre instance, notamment en matière de ressources transfrontières.

Mme SZOLLOSI –NAGY (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)), s'exprimant en qualité de secrétaire du Programme hydrologique international de l'Unesco (PHI), dit que le PHI est au sein du système des Nations Unies le seul véritable programme intergouvernemental consacré à la science de l'hydrologie et aux ressources en eau en général, ainsi qu'aux transferts des connaissances acquises en la matière à tous les niveaux de la société.

Il est un fait bien établi que les problèmes d'eau ont atteint un seuil critique et que la variabilité temporelle et spatiale des ressources en eau douce est très sensible aux changements climatiques possibles tels que le réchauffement de la planète. On estime que la fréquence des événements hydrologiques extrêmes tels que les inondations ou les sécheresses ira en augmentant. Il est primordial de mieux comprendre le rôle de l'hydrologie dans le mécanisme climatique, car il s'agit là d'un des facteurs les moins bien connus des changements à l'échelle planétaire.

Le problème des nappes phréatiques menacées est la priorité du PHI, car les nappes phréatiques sont une composante importante de l'approvisionnement en eau. Le PHI s'efforce d'améliorer les méthodes d'évaluation de la vulnérabilité pour aider les pays à détecter rapidement de possibles contaminations des nappes par l'urbanisation, la pollution industrielle et les pratiques agricoles. Il cherche également à mettre au point des instruments de gestion pour atténuer l'intrusion d'eau salée dans les nappes phréatiques des régions côtières, fréquemment liée à une forte densité de population dans ces régions.

L'eau étant une source potentielle de conflits, le PHI élabore des méthodes destinées à faciliter les négociations pour une gestion d'urgence des crises liées à l'eau et des stratégies de résolution de conflits par le biais d'études de cas de démonstration sur le modèle "l'eau pour la paix". Dans le souci de quantifier la vulnérabilité de l'environnement, un cadre méthodologique pour une évaluation complète des risques et de l'impact sur l'environnement est en cours d'élaboration. L'évaluation globale des ressources en eau douce a montré que près de la moitié des pays du monde

seraient confrontés à de graves pénuries d'eau au cours du prochain siècle, pénuries qui risqueraient d'entraîner des conflits à propos des ressources partagées. A cet égard, l'Unesco va parrainer une conférence internationale sur les ressources hydrologiques mondiales en 1998.

Le PHI élabore des méthodes de gestion durable des ressources en eau dans les zones désertiques et semi-désertiques fondées sur des approches intégrées, et en particulier un projet hydrologique pour les oueds de la région arabe. Une attention particulière sera également accordée aux nappes phréatiques fossiles de l'Afrique subsaharienne, où des études doivent être lancées en coopération avec les pays qui partagent les aquifères d'Afrique occidentale. Le PHI contribue également à améliorer la gestion des ressources en eau dans les régions tropicales humides, ainsi que les mécanismes urbains de gestion intégrée de l'eau dans diverses zones climatiques.

Le programme s'efforce aussi d'améliorer les transferts de connaissances entre la recherche en hydrologie et l'ingénierie par le biais de campagnes de sensibilisation, et de mieux apprendre, notamment aux femmes des pays subsahariens à résoudre les problèmes complexes liés aux ressources en eau.

Mme WALLER HUNTER (Directeur de la Division du développement durable), après avoir remercié le Conseil d'avoir accueilli favorablement le rapport du Secrétaire général (E/1997/70) et d'avoir appuyé le Sous-Comité des ressources en eau du CAC, dit que la Commission du développement durable a récemment reconnu qu'il était nécessaire de faciliter la coordination au niveau national en matière de développement durable et en particulier de mise en valeur des ressources en eau. Cette démarche s'inscrit dans la ligne de l'appel lancé par de nombreux orateurs en faveur d'un renforcement de la coordination au niveau national.

La séance est levée à 16 h 15 .
